

Engagement des acteurs portuaires et maritimes pour le partage et la transparence de leurs actions en faveur de la qualité de l'air et du climat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 1 – Contexte

La préservation de l'air et du climat est un enjeu majeur en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. A ce jour, la totalité des habitants vivant sur ce territoire est concernée par le dépassement d'au moins une ligne directrice de l'OMS relative à la qualité de l'air. Les émissions de gaz à effet de serre, pour leur part, sont responsables du réchauffement climatique et ont un impact sur les personnes, les écosystèmes et les économies du territoire régional, et au-delà des frontières.

Ces constats nécessitent un engagement ferme et immédiat de tous.

Les acteurs portuaires et maritimes, conscients de leurs contributions et engagés dans la diminution de leur empreinte environnementale, mettent en place, avec le soutien de la puissance publique et ce, depuis plusieurs années, des mesures volontaires pour atténuer l'impact de leurs activités.

Article 2 - Déclaration des signataires

A l'initiative d'AtmoSud, les signataires s'engagent aujourd'hui dans une démarche commune de partage de données et de transparence concernant leurs activités et les actions menées en faveur de la qualité de l'air et du climat.

Article 3 – Les bénéfices de la démarche

Les travaux communs menés par les signataires bénéficient à tous les acteurs, scientifiques, associatifs, société civile, institutions, et leur permettent de suivre les trajectoires sur lesquelles sont engagés les acteurs portuaires et maritimes. Ils offrent la possibilité de cibler précisément les leviers d'actions locaux, de développer une expertise de pointe et des solutions innovantes, et d'engager un travail collaboratif et vertueux entre tous les acteurs.

L'ensemble de ces travaux doit conduire à des actions efficaces en faveur de l'air et du climat.

Article 4 – La méthode

Le partage des données et informations relatives aux activités des signataires est défini par des conventions cadres. Elles décrivent les engagements des signataires sur la nature des données échangées et leurs périmètres d'utilisation.

Elles ont pour ambition de permettre la plus grande transparence sur les contributions aux émissions polluantes et les solutions mises en place pour réduire les rejets dans l'atmosphère et leurs impacts sur les populations riveraines et les écosystèmes.

Les résultats produits rendent compte de la trajectoire dans laquelle sont inscrits chacun des acteurs portuaires et maritimes, notamment ceux engagés dans de nombreux programmes dont Escales Zéro Fumée, pour réduire leurs empreintes environnementales depuis plusieurs années.

Les données échangées par les autorités portuaires permettent l'identification de chaque navire en escale dans les ports. Les informations fournies par les armateurs permettent notamment d'individualiser les performances de chaque navire grâce au partage des données de consommations de carburants associées aux différentes phases de navigation, de la nature du carburant utilisé, des équipements de traitement et de filtration des échappements et de leurs niveaux de performances, des quantités de polluants rejetés vers l'atmosphère lorsqu'ils sont mesurés à bord...

AtmoSud s'engage à préserver la confidentialité des données transmises par chacun des signataires et à restituer publiquement les indicateurs de performances définis collectivement. AtmoSud restitue également à chaque signataire les indicateurs de performances de sa propre activité.

Les signataires s'engagent vers un échange d'informations fluide, avec pour objectif d'atteindre le temps réel, pour offrir l'opportunité à tous les acteurs d'agir rapidement et efficacement avec la meilleure des connaissances.

Les signataires s'engagent à partager en toute transparence les résultats des études techniques portant sur l'efficacité des solutions mises en œuvre.

Article 5 – Une démarche collective

Un comité de pilotage des travaux menés par les signataires est créé. Ce comité est constitué par l'ensemble des signataires. Il a pour mission de définir les ambitions et les moyens des travaux du groupe. Cette constitution permet d'assurer la collégialité des décisions.

Le partenariat constitué par les signataires est ouvert. Il peut intégrer de nouveaux partenaires sous les mêmes conditions que les premiers signataires et avec la validation du comité de pilotage. Également, tout signataire est libre de se désengager par signalement auprès du comité de pilotage.

Des comités techniques seront également créés sur des sujets spécifiques afin de réaliser les missions définies par le comité de pilotage.

AtmoSud assure la coordination des travaux, sous la forme de sessions de travail communes régulières, et assure leurs restitutions. AtmoSud valorise les résultats obtenus dans le cadre de sa mission

d'intérêt général, notamment par la réalisation des inventaires régionaux des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, des productions et consommations d'énergie, ainsi qu'au travers de l'Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air.

Article 6 – Une ambition commune

La démarche des signataires est volontaire. Elle démontre leur engagement, dans un esprit de concorde, pour œuvrer à maîtriser et réduire l'impact des activités portuaires et maritimes sur la qualité de l'air et le climat.



—ESCALES—
ZÉRO FUMÉE



—ESCALES—
ZÉRO FUMÉE